

PATRIMOINE BATI DES VILLAGES ET DES BOURGS

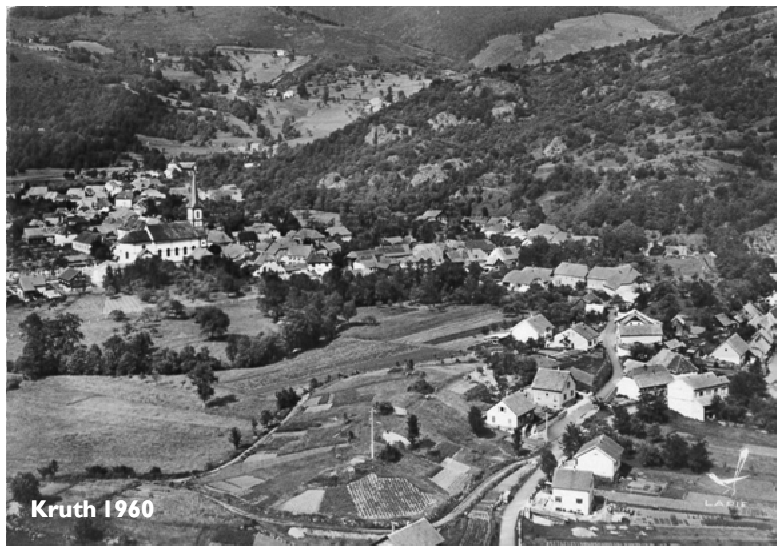


Réunion publique PLUi 10/02/2016

Objectifs

- Préserver la qualité de nos villages.
- Valoriser notre patrimoine historique et urbain.
- Faire de nos villages ruraux pittoresques un atout pour notre cadre de vie et notre attractivité.

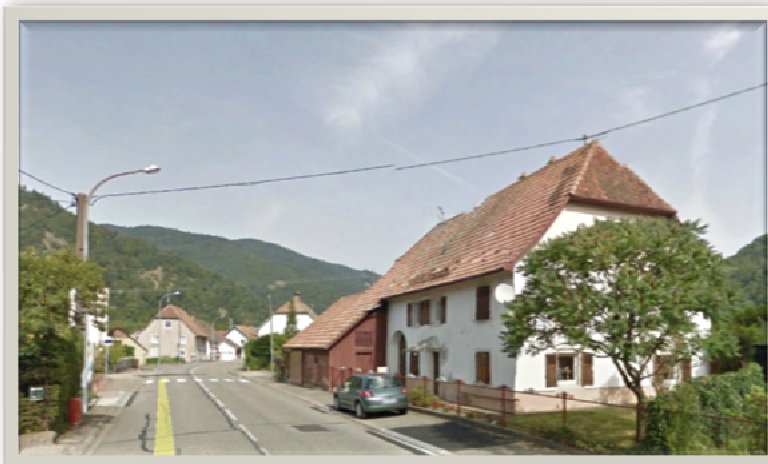
Nos villages ont une longue histoire



Des rues patrimoniales en 1950...



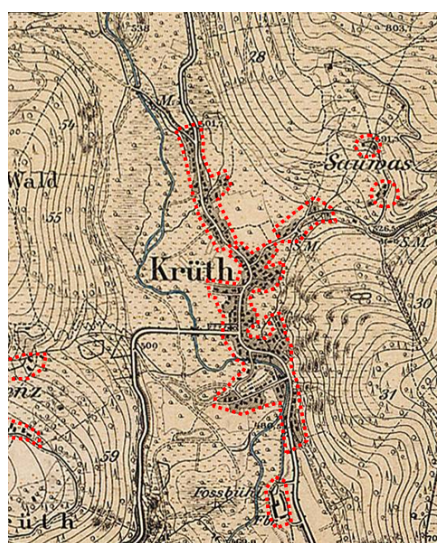
Aux rues patrimoniales aujourd'hui



Respecter la sitologie de nos villages de montagne



Carte état major



1885

Ici, pas de colombage mais un patrimoine montagnard

- Qu'est ce qui fait qu'une maison est patrimoniale ?
 - Antérieure à 1950
 - Caractéristique du patrimoine local
 - Dans un bon état de préservation / rénovée dans le respect des caractéristiques d'origine
- Typologie des maisons patrimoniales

Ferme bloc



Ferme bloc



Ferme bloc



Maison d'ouvrier-paysan



Maison d'ouvrier-paysan



Maison d'ouvrier-paysan



Maison d'ouvrier-paysan



Maison d'ouvrier-paysan



Maison de cadre textile



Maison de cadre textile



Villa de maître



Villa de maître



Villa de maître



Villa de maître



Presbytère



Ancien moulin



Maison de ville



Maison de ville



Maison de ville



Maison ouvrière



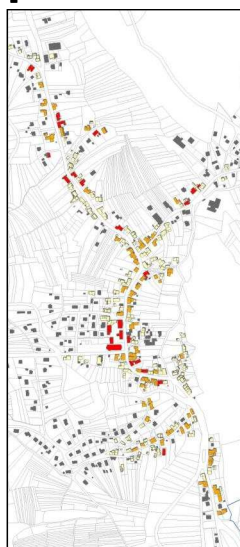
Maison ouvrière



Un patrimoine de montagne



Inventaire et hiérarchisation du patrimoine bâti

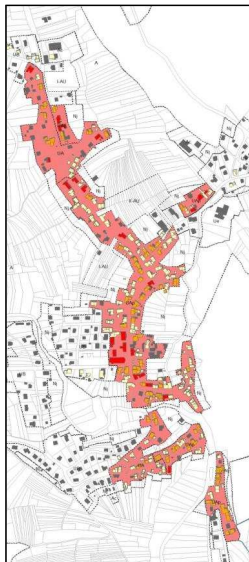


- 1995 : Premier inventaire scientifique (Inventaire général du patrimoine)
- 2011 : Reprise de l'inventaire (CCVSA)

- Bâti d'avant 1950
- Bâti d'avant 1950 repéré
- Bâti d'avant 1950 sélectionné



Un zonage patrimonial pour préserver l'ancien

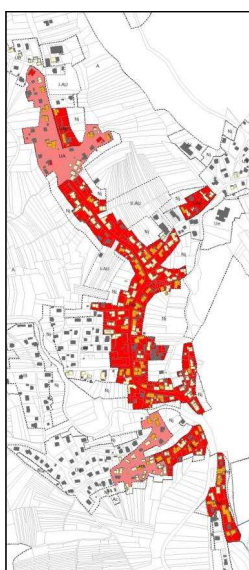


■ Ua : centre ancien

- Densité importante de bâti antérieur à 1950
- Ambiance rurale



Un zonage patrimonial pour préserver l'ancien

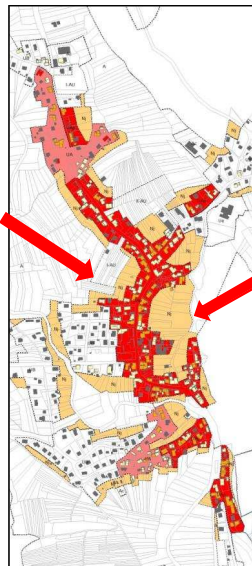


■ Uap : centre ancien **patrimonial**

- Densité importante de bâti antérieur à 1950 + remarquable
- Secteur stratégique pour l'image de la commune



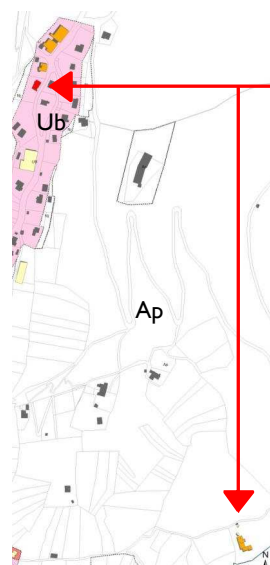
Jardins et vergers préservés structurent le village



■ Nj : fonds de parcelles et agriculture familiale



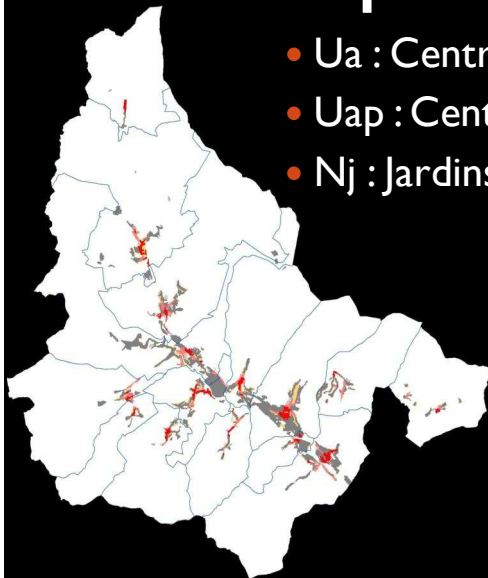
Patrimoine bâti isolé



Le patrimoine bâti remarquable situé **hors des zones Uap** suit les **prescriptions architecturales** des zones Uap



Caractéristiques des zones



- Ua : Centres anciens
- Uap : Centres anciens patrimoniaux
- Nj : Jardins et vergers

Ua : 102 ha

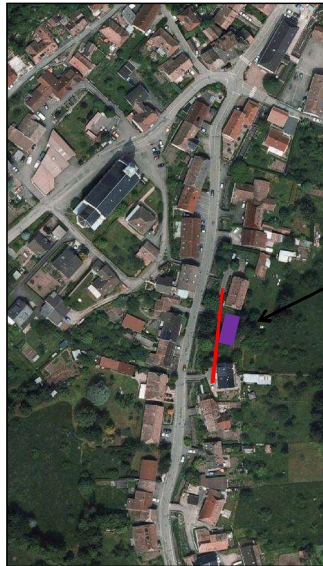
Uap : 90 ha

Nj : 111 ha

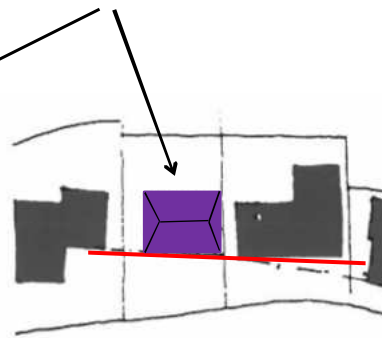
Règlement des zones Ua et Uap

- **Ua : centre ancien**
 - ambiance de la rue à respecter (implantation par rapport aux voies, aux voisins, hauteur)
 - aspect extérieur : couleur façade
- **Uap : centre ancien *patrimonial***
 - ambiance de la rue à respecter (implantation par rapport aux voies, aux voisins, hauteur)
 - prescriptions architecturales pour l'aspect extérieur : architecture, ouvertures, couleur façade, matériaux

En Ua et Uap pour les nouvelles constructions



Respecter l'ambiance de la rue :
Implantation dans l'alignement des constructions voisines



En Ua et Uap pour les nouvelles constructions



Respecter l'ambiance de la rue :

- Alignement par rapport aux hauteurs des constructions voisines à l'égout de toiture
- Faîtage maximum 17 m

En Ua et Uap

Respecter l'ambiance de la rue :

- Tuiles traditionnelles
- Pente entre 40° et 55°
- Toiture plate interdite sur constructions principales

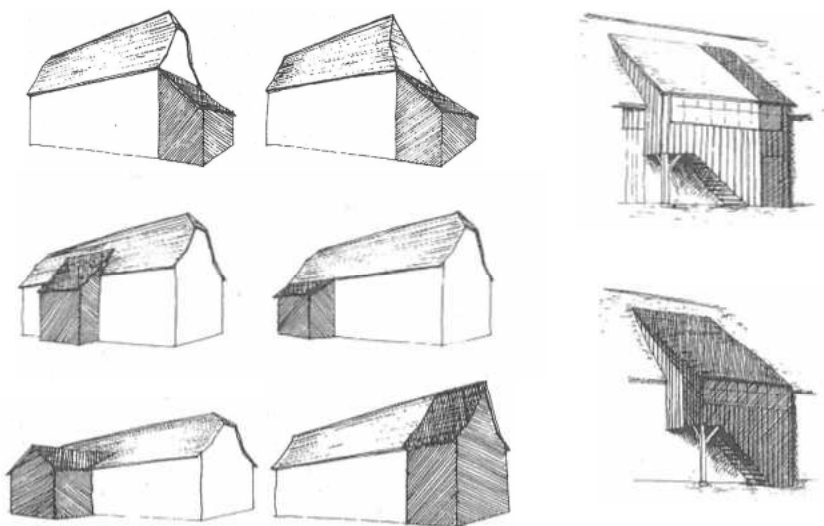


En Uap pour les constructions d'avant 1950

Rechercher ou maintenir les caractéristiques architecturales :

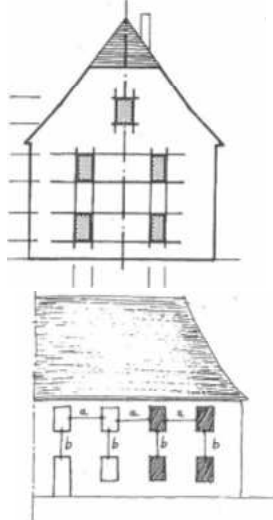
- Respect de la volumétrie
- Aspect traditionnel des façades
- Rythme et forme des ouvertures
- Sauvegarde des lauwa et dépendances agricoles
- Abords

En Uap : extension des constructions d'avant 1950



En Uap : création d'ouvertures sur les constructions d'avant 1950

En façade



En toiture



Volets battants à conserver
Pas de comblement d'ouverture

En Uap : travaux sur la toiture

Conserver ou restaurer :

- sens du faîtage
- pentes d'origine et les décrochements (croupe, demi-croupe)
- ouvertures traditionnelles (lucarnes),
- nombre de pans
- ornements (poinçons, girouettes ou autres)
- tuiles traditionnelles

En Uap : matériaux de façade traditionnels

Bardage et enduits traditionnels



En Uap : sauvegarde des dépendances agricoles et des lauwa



En Uap : préservation des éléments architecturaux



Les abords en Uap

- cour ouverte, pavés traditionnels, gravillons, terre battue
- muret de clôture 50 cm max



En Uap : Cité Hartmann

Conserver :

- emprise au sol, symétrie des constructions
- hauteur, sens du faitage
- ouvertures, volets battants
- escaliers, appentis



Règlement des zones Nj

- Fonds de parcelles, agriculture familiale
- Abris de jardins et abris pour animaux familiaux.
- Limités en surface et en hauteur



Prochaine réunion

Mardi 23 février 2016 à 20 h
Au Cap à Saint-Amarin

Développements urbain et villageois